

Image not found or type unknown



Demande des informations juridique

Par **saida mar**, le **11/05/2010 à 11:56**

Bonjour, je suis une jeune fille de 28 ans marocaine, je suis née aux Pays-Bas en 1981 des parents marocains. En 1983, mes parents retournent au pays d'origine, maintenant je veux retourner aux Pays-Bas car j'ai des problèmes qui concernent mes papiers comme acte de naissance, acte judiciaire car je ne peux pas les obtenir d'ici au Maroc. Je veux savoir est-ce qu'il y a quelque possibilité pour retourner aux Pays-Bas ou bien est-ce que je peux demander la nationalité néerlandaise car je suis née sur le sol des Pays-Bas ? Est-ce que si je demanderai au consulat des Pays-Bas une autorisation de séjour pour suivre mes études aux Pays-Bas si elle m'accepte est-ce que je peux demander après la nationalité selon la loi néerlandaise qui pose 2 conditions: la résidence plus de 2 ans + la naissance sur le sol des Pays-Bas ?

merci